

Edition
2020

JE SUIS ENCEINTE

le Guide

4 Si vous êtes étudiante ou lycéenne

- 1 Les démarches essentielles
- 2 Les aides financières et matérielles
- 3 Aides au logement et solutions d'hébergement
- 4 Si vous êtes étudiante ou lycéenne
- 5 Si vous êtes victime de violences
- 6 Si vous êtes mineure
- 7 Si vous avez besoin d'un suivi médical particulier
- 8 La couverture sociale et les droits médicaux
- 9 La protection de l'emploi
- 10 Autorité parentale et nom de l'enfant
- 11 Confier son enfant à l'adoption

4 Si vous êtes étudiante ou lycéenne

Faire ses études quand on est enceinte ou jeune maman n'est pas toujours facile. Il existe des aides spécifiques pour vous aider et vous soutenir.

1. Droit au RSA et à la prime d'activité

Si vous êtes étudiante ou lycéenne enceinte ou si vous assumez la charge d'un enfant, **et** si vous êtes parent isolée, vous avez droit au RSA ou à la prime d'activité (étudiante stagiaire alternante ou apprentie), quel que soit votre âge. (Voir p.7)

2. Le SAMELY pour les lycéennes enceintes

Le SAMELY propose un accompagnement individuel gratuit aux lycéennes enceintes de plus de 3 mois et aux jeunes mères, pour favoriser la continuité scolaire et éviter le décrochage et l'isolement pendant et après la grossesse. L'objectif est de valoriser les compétences personnelles et d'aider à combiner parentalité et scolarité.

En Ile de France, pour les lycéennes scolarisées ou ayant été scolarisées dans un lycée d'Ile de France il y a moins d'un an.
Coordination interdépartementale : 0142056064
Référentes Paris : 0146077826
Référente Essonne : 0603851437
Référente Seine et Marne : 0610945442
Référente Seine Saint Denis : 0646269334

En Moselle : le SAMELY 57
Infos SAMELY 57
Coordonnatrice SAMELY : 0387663558
samily@pep57.org

3. Les aides du Crous

■ L'aide financière d'urgence du Crous

Le Fonds national d'Aide d'Urgence (FnAU) apporte une aide financière rapide et

personnalisée aux étudiants rencontrant de graves difficultés et à ceux qui doivent faire face à des difficultés spécifiques durables, comme la **rupture familiale**.

- **Une aide ponctuelle en faveur de l'étudiant(e) qui rencontre momentanément de graves difficultés.**

L'aide d'urgence ponctuelle doit permettre de prendre en compte des situations nouvelles, imprévisibles qui interviennent en cours d'année universitaire et qui peuvent amener un(e) étudiant(e) à abandonner ses études. Elle est cumulable avec une bourse sur critères sociaux, une aide d'urgence annuelle, une aide à la mobilité, une aide au mérite ou un prêt d'honneur. Elle est attribuée après évaluation de la demande par une assistante sociale.

Montant maximal : 1687 €

Si la situation le justifie, plusieurs aides ponctuelles peuvent être exceptionnellement accordées à une étudiante au cours d'une même année universitaire.

Montant maximal : 3374 €

- **Une aide annuelle accordée à l'étudiant(e) qui rencontre des difficultés pérennes.**

L'aide d'urgence annuelle répond à certaines situations pérennes qui ne donnent pas lieu au versement d'une

bourse d'enseignement supérieur car elles ne remplissent pas au moins une des conditions imposées par la réglementation des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux. Elle ne peut pas être cumulée avec une bourse sur critères sociaux. Mais, elle est cumulable avec une aide à la mobilité et au mérite.

L'aide d'urgence annuelle donne droit à l'exonération des frais d'inscription à l'université.

www.etudiant.gouv.fr

■ Des logements d'urgence dans tous les Crous

S'adresser à l'assistante sociale du Crous (Voir p. 17)

■ Les bourses d'études

En devenant parent, vous aurez peut-être droit à une bourse sur critères sociaux. Avec un enfant votre situation change... Celle-ci vous permettra de bénéficier du complément maternité et peut-être d'un logement en résidence universitaire. Pour une demande de bourse il faut remplir le Dossier Social Etudiant :

www.messervices.etudiant.gouv.fr

Un complément maternité, d'un montant total de 270 € peut être versé par le Crous.

4. A Paris, une aide spécifique pour les étudiants

Le Dispositif d'Aide à l'Installation dans un Logement pour les Etudiants (AILE). Prévue pour les étudiants boursiers qui n'ont pas trouvé de logement en résidence sociale étudiante, cette aide permet de bénéficier d'une prestation forfaitaire de 900 € pour se loger dans le privé à Paris.

Elle concerne les étudiants boursiers sur critère social des Académies de Paris, Créteil et Versailles. www.paris.fr/aile

D'autres municipalités proposent des aides pour les étudiants, renseignez-vous dans votre mairie.

5. Des crèches pour les enfants d'étudiants

Certaines universités et certains Crous ont ouvert une crèche pour les enfants d'étudiants :

■ Bordeaux-Talence : Crèche P'tit Campus

Allée René Laroumagne Domaine
Universitaire 33400 Talence
tél : 0557019993
campus@pitchoun.org

■ Caen : Crèche Campus 1

Espanade de la paix, CS 14032 Caen
cedex 5 - Tél : 02 31 56 60 69
Courriel : martine.lesec@unicaen.fr

■ Caen : Crèche Campus 2

10 BVD Maréchal Juin - 14000 Caen
Tél : 02 31 56 72 96
Courriel : christelle.creignou@unicaen.fr
www.unicaen.fr/cpe

■ Dijon - Université de Bourgogne : Crèche la Pt'ite Face

Rue Claude Ladrey - BP 27877 - 21078
Dijon Cedex - Tél. : 03 80 39 50 83
Courriel : la.ptite.fac@u-bourgogne.fr
www.u-bourgogne.fr/creche-la-ptite-fac

■ Lyon II : Crèche Equal

8 ave Pierre Mendès France
69500 Bron - tél : 0478780947
www.crechequal.fr/site

■ Lille 3 : Crèche les Kangouroux calins

Bâtiment A4 - tél : 03 20 41 61 59
Courriel : laurence.gin@univ-lille3.fr
www.univ-lille3.fr/campus/vie-pratique/creche-lille3

6. Les épiceries solidaires sur les campus universitaires

info : www.fage.org
A Poitiers, épiss'campus :
www.univ-poitiers.fr/campus/episs-campus

Pour aider les étudiants en difficulté financière, il existe des épiceries solidaires sur les campus universitaires : les AGORAé. On en trouve à Amiens, Brest, Caen, Créteil, Lille, Lyon, Metz, Nancy, Nice, Paris, Reims,

St Etienne, Strasbourg, Troyes, Valenciennes. Projets d'ouverture en 2019-2020 à Clermont ferrand, Grenoble, Le Havre, Montpellier et Toulouse.

Les épiceries solidaires proposent aux étudiants des produits à -70% par rapport au coût d'achat.

Elles sont accessibles sur critères sociaux : s'adresser au Service Social de l'Université ou du Crous.

■ Paris : Jussieu (Paris VI et Paris VII)

Halte Garderie 10-12 rue Cuvier 75005
tél. : 01 44 27 52 99
Courriel : fabienne.barbe@upmc.fr

■ Paris : Crèche Saint-Jacques

26 bis, rue du Faubourg Saint-Jacques
Paris 14^{ème} - Tél. : 01 43 25 04 20.
La crèche Saint-Jacques n'est pas rattachée à une université en particulier. Elle accueille les enfants de tous les étudiants parisiens.

■ Paris : Crèche de l'université Paris-Dauphine

Université Paris Dauphine P020 (rez-de-chaussée) - Paris 16^{ème} - Tel : 01 44 05 42 81
www.dauphine.fr/fr/universite/services-sur-le-site/creche.html

■ Rennes 2 : Crèche Clair de lune

creche.clairlune@gmail.com
tél : 02 99 14 14 71
www.univ-rennes2.fr/creche-parentale-clair-lune

■ Toulouse III Paul Sabatier : Crèche Upsilon

creche.clairlune@gmail.com
tél : 02 99 14 14 71
<http://upsimomes.ups-tlse.fr>

D'autres crèches sont en projet, renseignez-vous auprès de votre université.

JE SUIS ENCEINTE le Guide

Guide téléchargeable et imprimable
Toutes les informations mises à jour en temps réel

www.jesuisenceinteleguide.org



Maquette : tiphaine.didier@wanadoo.fr